



L'agence Erasmus+ France récompense des initiatives de promotion linguistique dont celle de l'Ifos, soutenue par Le Quotidien de la Formation

Le 25/01/16

Par Knock BILLY

Ce n'est plus un secret pour personne que dans un monde de plus en plus ouvert et globalisé, la maîtrise d'une ou de plusieurs langues étrangères constitue un atout dans plusieurs domaines, notamment pour le recrutement, l'employabilité et l'évolution professionnelle. *« Il y a aujourd'hui une forte demande de la part des employeurs pour la maîtrise de compétences linguistiques à l'embauche. Un acquis quasi définitif est que l'anglais est un critère d'accessibilité à l'emploi pour presque toutes les entreprises. À cela s'ajoute le fait que de plus en plus d'entreprises exigent la maîtrise d'une deuxième langue »*, a indiqué Patrice Guézou, directeur formation et compétences chez [CCI France](#), lors d'une table ronde organisée par [l'Agence Erasmus + France / Education-Formation](#) dans le cadre de la cérémonie de remise des labels européens des langues, jeudi 21 janvier [4]. Des propos que confirme [l'enquête LEMP \(Langues et employabilité\)](#) conduite en 2014-2015 par un consortium d'acteurs. Celle-ci avait pour objectif, selon Thomas Arbouet, chargé de programmes, département langues et mobilité au Centre International d'études pédagogiques (CIEP), de *« contribuer à améliorer l'employabilité des jeunes par une meilleure prise en compte des besoins des entreprises en termes de langues étrangères »*.

En effet, une entreprise sur deux recherche une compétence en langue vivante étrangère chez les candidats lors du recrutement. Ainsi, à compétences égales, le critère linguistique fait la différence. Les langues vivantes étrangères sont essentielles pour l'employabilité des salariés. Les compétences linguistiques constituent des accélérateurs avérés de promotion, de mobilité, mais aussi de rémunération. Par ailleurs, l'exigence d'une langue vivante étrangère s'accroît selon le niveau de qualification du poste proposé, le niveau de diplôme et le nombre d'années d'expérience sur le marché du travail.

Compétences linguistiques, atout pour l'entreprise

Selon les résultats de l'enquête, près de 70 % des entreprises considèrent que les salariés dotés de compétences linguistiques constituent un atout pour l'entreprise. Cependant, moins de 16 % des entreprises disposent d'une stratégie de développement des langues. Il s'agit d'améliorer la communication (faciliter les relations avec les interlocuteurs étrangers, être plus rapide et plus efficace...), de favoriser le développement personnel de compétences (avoir une plus grande polyvalence, permettre aux salariés de se sentir plus à l'aise dans une langue étrangère...), de gagner en professionnalisme (rendre les salariés plus autonomes et plus réactifs, obtenir des gains de productivité...) et, *in fine*, de contribuer au rayonnement de l'entreprise (prospector à l'international, conquérir de nouveaux marchés...).

« Aux vu des résultats, il va falloir, pour l'ensemble des acteurs de la formation aussi bien initiale que continue, être en mesure de répondre à ces exigences de développement des compétences

linguistiques. Il est donc important que les entreprises françaises se dotent d'une stratégie RH dans ce domaine », a rappelé Patrice Guézou. Qui a insisté sur la nécessité d'« armer tous les salariés dans l'entreprise afin que ceux-ci aient envie de développer leurs compétences linguistiques. Ce challenge ne relève pas que de la seule responsabilité de l'entreprise. Il est collectif ».

De nombreuses initiatives existent qui méritent d'être connues, reconnues et récompensées. Justement, a rappelé Sébastien Thierry, directeur par intérim de l'agence Erasmus + France, « *créé il y a quatorze ans, le label européen des langues vise à encourager les initiatives de qualité en matière d'enseignement et d'apprentissage des langues. Ouvert à tous les aspects de l'enseignement et de l'apprentissage, indépendamment de l'âge des apprenants ou des méthodes employées, il a pour principal objectif la promotion de l'innovation ».*

Des projets innovants

Parmi les six projets récompensés, *Le Quotidien de la formation* soutient la plateforme de formation à distance, Ifos [5], initiée en janvier 2015 par le département Langue française, Livre et Savoirs de l'[Institut français](#) [6]. « *Destinée aux enseignants désirant se former ou améliorer leurs compétences dans l'enseignement du Français professionnel ou Français sur objectifs spécifiques (FOS), elle vise avant tout un objectif de professionnalisation et souhaite faire du Français une langue de l'emploi »*, a précisé Judith Roze, directrice adjointe du département Langue française, Livre et Savoirs de l'[Institut français](#). À partir d'une méthodologie spécifique de création d'un cours, Ifos prépare les enseignants à construire une formation destinée à des étudiants étrangers, inscrits dans des cursus universitaires en français. La formation est accessible à partir de tout terminal connecté (ordinateur, tablette, portable) et peut être utilisée en formation initiale ou continue.

L'agence Erasmus + France a, d'ores et déjà, lancé les appels à candidatures pour les labels 2017 qui concerneront notamment les apprentissages informels des langues.

Notes

[1] Le programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport place l'apprentissage des langues et la diversité linguistique au cœur de ses priorités. Convaincu que le manque de compétences linguistiques est l'un des obstacles majeurs à la mobilité et la coopération européennes, il offre des opportunités de soutien linguistique pour rendre la mobilité plus efficiente, efficace, et améliorer les performances d'apprentissage.

[2] Le label lui a été remis par Centre Inffo et l'Union des français de l'étranger (UFE).

[3] La plateforme a été mise en œuvre en partenariat notamment avec TV5 Monde et le Centre de langue française de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, dans le cadre du programme du ministère des Affaires étrangères et du Développement international "100 000 professeurs pour l'Afrique".

[4] Le programme Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport place l'apprentissage des langues et la diversité linguistique au cœur de ses priorités. Convaincu que le manque de compétences linguistiques est l'un des obstacles majeurs à la mobilité et la coopération européennes, il offre des opportunités de soutien linguistique pour rendre la mobilité plus efficiente, efficace, et améliorer les performances d'apprentissage.

[5] Le label lui a été remis par Centre Inffo et l'Union des français de l'étranger (UFE).

[6] La plateforme a été mise en œuvre en partenariat notamment avec TV5 Monde et le Centre de langue française de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris Île-de-France, dans le cadre du programme du ministère des Affaires étrangères et du Développement international "100 000 professeurs pour l'Afrique".